

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT DE
MONTLUCON

COMMUNE
D'ESTIVAREILLES

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : 10
Absents : 0
Excusés : 5
Pouvoirs : 3

Votants : 13
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
DE LA COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance ordinaire du 6 mai 2025

Le 6 mai 2025, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'ESTIVAREILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil d'Estivareilles sous la présidence de Monsieur Georges PAILLERET, Maire.

Date de convocation : 24/04/2025
Présents : Mme BAUDIN Nathalie, Mme BRUNOL Édith, M. CARDOSO José, M. CESARETTI Fabien, M. DIEUMEGARD Philippe, Mme GUYONNET Karine, Mme LAVEDRINE Emilie, Mme LEPELTIER Marie-Josèphe, M. PAILLERET Georges, M. TOURRET Jean
Excusés : M. BARDY Jean-Pierre, M. CLERGET Jean-Luc, M. LEBON Nicolas, Mme MAGNIER Brigitte, Mme PASQUIER Jenna
Absents : Néant
Pouvoirs : de M. BARDY Jean-Pierre à M. CARDOSO José, de M. CLERGET Jean-Luc à M. TOURRET Jean, de M. LEBON Nicolas à M. PAILLERET Georges
Secrétaire de séance : Mme LAVEDRINE Emilie

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-028 : LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location des salles communales et rappelle les tarifs actuellement en vigueur.
Après discussion, les membres du conseil municipal proposent de conserver les tarifs existants et de compléter les formules de location des salles communales comme suit :

SALLE DES FÊTES	RESIDENTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... DE LA COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... HORS COMMUNE
Week-end Jours fériés et veille de jours fériés	120,00 €	280,00 €	120,00 €	280,00 €
Jour supplémentaire adossé au week-end	40,00 €	50,00 €	40,00 €	40,00 €
Jour de la semaine (mardi, mercredi et jeudi)	60,00 €	140,00 €	60,00 €/jour ou 10,00 € de l'heure	140,00 €/jour ou 20,00 € de l'heure
Caution	1 500 ,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

SALLE POLYVALENTE	RESIDENTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... DE LA COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... HORS COMMUNE
Week-end Jours fériés et veille de jours fériés	290,00 €	450,00 €	290,00 €	450,00 €
Jour supplémentaire adossé au week- end	90,00 €	100,00 €	90,00 €	100,00 €
Jour de la semaine (mardi, mercredi et jeudi)	145,00 €	225,00 €	145,00 €	225,00 €
Caution	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Le montant de la caution pour les deux salles communales est fixé comme suit :

- Ménage : 200,00 €
- Dégradations et / ou perte des clefs : 1 300,00 €

Ces nouvelles conditions seront applicables à **partir de ce jour** ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ANNULENT** la délibération n°2022_039 du 13 septembre 2022 ;
- **APPROUVENT** les tarifs mentionnés ci-dessus, applicables à tous les contrats de location de salles, signés à compter de ce jour ;
- **DISENT** que la location des salles communales sera effective après règlement par le locataire d'un premier versement, à titre d'acompte, correspondant à 50 % du montant total de la location et après signature du contrat d'engagement ;
- **DISENT** qu'une caution de 1500 €, en 2 chèques, doit être apportée le jour de la remise des clefs. Le chèque de 200 € sera encaissé si le ménage n'est pas conforme et celui de 1 300 € sera encaissé en cas de dégradations intérieures et extérieures et/ou perte de clefs.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat entre la commune et le locataire pour la location des salles communales.

Pour extrait conforme
Le Maire

